

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 octobre 2009**

**Délibération n°2009-41**

Date de convocation : 12 octobre 2009  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 15  
Suppléants : 6  
Absents non remplacés : 13  
Votants : 21

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de LE PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**

M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. PONCE -  
M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI - Mme ANCEY - M. BOLEA - M. BANACHE

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVÈZE :**

M. LAGNEAU - M. GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY -  
M. DEL BIANCO - Mme GROS-JEAN - M. BONATO

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**

M. GROS - M. MARGAILLAN

**ABSENT(S) NON REMPLACÉ(S) :**

Mme ROIG - M. LELEU - M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme FAUCELLI -  
M. GOUDON - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. BARONE -  
M. BOISSON - M. FENOUIL - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET



**OBJET : DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'EVOLUTION D'AMENAGEMENT DU « POLE REGIONAL D'AVIGNON NORD » AU SEIN DU SCOT du BASSIN DE VIE D'AVIGNON : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES AVEC LE BUREAU D'ETUDES RETENU**

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Monsieur Alain CORTADE, Président, expose au Comité Syndical qu'une procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics « Marché de Services » a été mise en œuvre concernant le choix d'un cabinet d'études pour définir une stratégie d'évolution d'aménagement du « Pôle Régional Avignon Nord » au sein du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Il rappelle qu'une commission ad hoc a été retenue, composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat, assistée d'un comité technique restreint ayant des qualifications et des



expériences dans le domaine correspondant à l'étude demandée : Direction du SCoT, DDEA et CETE Méditerranée, Conseil Général du Vaucluse, représentants techniques des 4 EPCI composant le SMBVA, représentants techniques des communes de Le Pontet, Sorgues, Vedène, Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise.

Il signale que cette commission ad hoc s'est réunie pour l'ouverture des candidatures le Vendredi 26 Juin 2009 à 16 H 30.

4 groupements ont fait acte de candidature :

INTERLAND + TRANSITEC + AID Observatoire + C2i  
GROUPE 6 + TERTIO + EURECA + SAFEGE  
ELAN DEVELOPPEMENT + AGIR EN VILLE + CEREG Territoires + HORIZON CONSEILS  
UP2M Consultants + EDR Conseils + TERRES NEUVES + GREEN CONCEPT + EGIS Mobilité + Cabinet MERLIN

Le comité technique restreint a été chargé d'élaborer une grille d'analyse des offres.

Il s'est réuni pour cela le Mercredi 1<sup>er</sup> Juillet 2009 à 9 H et a retenu les critères suivants :

- composition de l'équipe (critère discriminant) : compétences indispensables citées dans le règlement du DCE : urbanisme (mandataire), économie, mobilité, paysage, hydraulique urbaine, agricole et naturelle.
- Référence et organisation de l'équipe (30/100) :
  - Niveau de référence 15/100
  - Expériences extérieures 05/100
  - Expériences similaires 10/100
  - Organisation de l'équipe 15/100
- Méthode (30/100) :
  - Prise en compte des 3 échelles 05/100
  - Equilibre entre les 3 phases 05/100
  - Adaptation de la méthodologie à la problématique 20/100
  - Equilibre entre les thématiques 10/100
  - Transversalité 10/100
- Délais (10/100) :
- Coût (30/100) :

La Commission ad hoc s'est réunie une seconde fois le Lundi 06 Juillet 2009 pour évaluer les 4 offres en fonction de la grille d'analyse et des critères retenus.

Le Comité Syndical s'est réuni une seconde fois le Jeudi 16 Juillet 2009 à 17 H pour autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement dont l'offre a été classée en première position par la commission ad hoc.

Le Comité Syndical a décidé de se donner un délai de réflexion supplémentaire.

Le Bureau du Syndicat réuni le Lundi 12 Octobre 2009 a examiné à nouveau la proposition du groupement dont l'offre avait été classée en première position.



Faisant suite à cette réunion du Bureau du Syndicat, Monsieur Alain CORTADE, Président, demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec le groupement suivant :

INTERLAND : urbanisme et paysage, mandataire du groupement solidaire  
61, Rue Sully - 69006 LYON  
TRANSITEC : déplacements  
172, Avenue Franklin Roosevelt - 69500 BRON  
AID Observatoire : urbanisme commercial  
3, Avenue Condorcet - 69100 VILLEURBANNE  
C2i : eau et environnement  
Chemin de Taffignon - 69630 CHAPONOST

#### LE COMITE SYNDICAL

Monsieur Alain CORTADE, entendu,  
Et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents

#### DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestations intellectuelles avec le groupement composé de :

INTERLAND : urbanisme et paysage, mandataire du groupement solidaire  
61, Rue Sully - 69006 LYON  
TRANSITEC : déplacements  
172, Avenue Franklin Roosevelt - 69500 BRON  
AID Observatoire : urbanisme commercial  
3, Avenue Condorcet - 69100 VILLEURBANNE  
C2i : eau et environnement  
Chemin de Taffignon - 69630 CHAPONOST

Pour un montant de :

1 - élaboration d'un diagnostic partagé et identification des enjeux :	32 675,00 € HT
2 - Choix du scénario :	31 050,00€ HT
3 - Elaboration d'un plan guide de composition urbaine et paysagère Et organisation des réseaux de transports .....	24 700,00 € HT

Montant du marché HT..... :	88 425,00 € HT
TVA 19,60 % .....	17 331,30 €
Montant du Marché TTC .....	<u>105 756,30 €</u>

DIT que la dépense a été prévue au Budget du Syndicat, à l'article 2031 « frais d'études ».



Vote du Conseil :      POUR : 21  
                                  CONTRE : 0  
                                  ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :      **30 OCT. 2009**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé tous les membres présents,  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Alain CORTADE

